

Etudiant NON-RESIDENT au sens du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur

Année académique 2018-2019 FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

aux grades de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, en médecine vétérinaire et en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie

Le formulaire de demande d'inscription ne peut être introduit qu'auprès d'une seule institution et pour un seul cursus en Communauté française de Belgique (Universités et Hautes Ecoles confondues)

Dépôt des demandes d'inscription le 21 août, le 22 août ou le 23 août 2018

Toute demande d'inscription aux grades de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, en médecine vétérinaire et en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie se fera par l'étudiant lui-même (aucune procuration ne sera acceptée, aucun dossier ne pourra être envoyé par courrier) au moyen du présent formulaire, auquel devront être joints les documents suivants :

- une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une photocopie du titre de fin d'études secondaires ou autre titre d'accès au premier cycle (à défaut du diplôme, joindre la formule provisoire de diplôme et/ou le relevé de notes mentionnant la réussite et ce, pour les diplômés 2017-2018)

et

- en cas de diplôme étranger, une photocopie de la reconnaissance d'équivalence par le Ministère de la Communauté française de Belgique ou à défaut la preuve de dépôt et de paiement d'un dossier de demande d'équivalence, pour le 15 juillet 2018 au plus tard. L'étudiant doit pouvoir attester de ce dépôt par la remise d'un accusé de réception délivré par ce Ministère ou par la remise de l'impression de la page du site officiel du service des équivalences qui mentionne le n° et la date de réception du dossier;
- des attestations justifiant toutes les activités exercées depuis la fin des études secondaires, année par année sans interruption avec mention des résultats s'il s'agit d'années d'études (cf. page 2);
- le cas échéant : un document émis par le dernier établissement d'enseignement supérieur que vous avez fréquenté en Fédération Wallonie-Bruxelles attestant que vous n'y êtes redevable d'aucune dette au terme de l'année académique concernée. Cette demande concerne uniquement les études entreprises à partir de l'année académique 2014-2015 ;
- ET uniquement pour les études de médecine vétérinaire : l'attestation de participation au test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) s'il a déjà été présenté ou la preuve d'inscription à ce test s'il est présenté en septembre.

Au moment du dépôt du dossier d'inscription, l'étudiant devra présenter l'original de sa carte d'identité ou son passeport (aucune autre pièce d'identité ne sera acceptée).

Attention, aucun contrôle du dossier n'est effectué avant le tirage au sort. Il en va de la responsabilité de l'étudiant de déposer un dossier complet. Les dossiers incomplets seront considérés comme irrecevables pour la suite de la procédure. Le présent formulaire doit être daté et signé (cf. page 4).

Attention, aucun document remis à l'appui du dossier de demande d'inscription ne pourra être restitué.

À compléter par l'étudiant en lettres majuscules (sauf si le nom comporte des minuscules)

Année d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires :

Si vous terminez vos études secondaires au terme de l'année 2017-2018, veuillez ne pas compléter le tableau cidessous.

Si vous avez terminé vos études secondaires avant 2018, complétez-le uniquement pour les années post-secondaires et ce, en remontant jusqu'à l'année 2013-2014 et joignez les pièces justificatives se rapportant à chacune des années soit :

- √ s'il s'agit d'années d'études supérieures, les relevés de notes avec mention du résultat obtenu au terme de l'année académique;
- ✓ s'il s'agit d'activités professionnelles, les attestations de(s) l'employeur(s) avec mention des dates de début et fin de(s) l'activité(s) ;
- ✓ s'il s'agit d'une autre activité (exemple : voyage à l'étranger, bénévolat, service militaire,...) tout document probant justifiant cette activité ;
- ✓ si vous n'avez exercé aucune activité professionnelle et/ou scolaire, une déclaration sur l'honneur dans laquelle vous déclarez n'avoir entrepris aucune de ces activités durant la (ou les) année(s) mentionnée(s).

Année académique	Activités (études, travail,) Ex. : année préparatoire, licence, emploi de	Nom de l'établissement Ex. : Université de Lycée de	Résultat éventuel même en cas d'échec ou de non présentation Ex. : Crédits valorisés, Ajourné, Bien, Réussi, Admis, non présenté
2013-2014			
2014-2015			
2015-2016			
2016-2017			
2017-2018			

Avez-vous été inscrit(e) à un (ou plusieurs) concours ou à toute épreuve permettant d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures en Belgique ou à l'étranger (par ex. examen d'admission aux études médicales, BCPST, PCEM, PAES, PACES, concours d'orthophonie,...) AVANT 2018-2019 ?

Si oui, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

at en en			
Si présenté : résultat (échec, non classé en ordre utile, classé en ordre utile,)			
Présenté : <u>Oui</u> ou <u>Non</u>			
Lieu (ville et pays)			
Date (jour/mois/année)			
Organisé par (nom de l'organisme)			
Intitulé précis du concours de l'examen d'admission ou des études préparatoires			

Rappel:

Les étudiants qui demandent l'inscription au grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent présenter le test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) conformément à l'article 2 du décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires. Veuillez cocher l'une des cases ci-dessous.
☐ J'ai participé au test d'orientation du secteur de la santé organisé le 04 juillet 2018. Précisez dans quelle institution universitaire :
☐ Je m'engage à présenter le test d'orientation du secteur de la santé organisé le 07 septembre 2018.
Les modalités d'organisation de ce test sont décrites à la page : https://www.ares-ac.be/toss
Attention :
Toute fausse déclaration ou omission entraînera l'annulation de l'inscription en application des articles 95 et 96 du décret du 07 novembre 2013¹ ainsi que l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur durant les cinq années académiques suivantes.
En tant qu'étudiant non-résident, j'ai pris connaissance du fait que je ne peux déposer un dossier de demande d'inscription qu'auprès d'une seule institution et pour un seul cursus en Communauté française de Belgique (Universités et Hautes Ecoles confondues). L'ensemble des cursus visés par le décret du 16 juin 2006 sont : Bachelier en kinésithérapie et réadaptation (universités), Bachelier en médecine vétérinaire (universités), Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie (universités), Bachelier en médecine (universités) (inscription à l'examen d'entrée), Bachelier en sciences dentaires (universités), (inscription à l'examen d'entrée) Bachelier en logopédie (hautes écoles), Bachelier en kinésithérapie (hautes écoles), Bachelier en audiologie (hautes écoles).
l'atteste sur l'honneur que les déclarations ci-avant ainsi que les pièces justificatives ci-jointes sont complètes et correctes.
Date et signature de l'étudiant(e) :

¹ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (M.B. 18-12-2013) Formulaire de demande d'inscription NON-RESIDENT – année académique 2018-2019